

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1313

PDF erstellt am: **27.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# DDDD PPPP Domainaine Public

JAA 1002 Lausanne

25 septembre 1997 - n° 1313

Hebdomadaire romand  
Trente-quatrième année

## La tentation des pleins pouvoirs

**L**A SUISSE A mal à ses finances publiques. La Confédération est lourdement déficitaire et quelques cantons, dont Vaud et Genève, exigeraient d'urgence des soins intensifs.

En fait, le bilan est contrasté. Plusieurs cantons retrouvent le noir; ils s'autofinancent à hauteur de leurs amortissements; d'autres, par autodiscipline ou contrainte constitutionnelle, limitent les déficits. Vertu du fédéralisme, il permet toujours de se demander comment font les autres, qui, sans perte hémorragique, ont les apparences de citoyens ni plus mal soignés, ni plus mal éduqués, ni plus civiquement malheureux.

Là où la situation est lourde, les magistrats s'interrogent sur la volonté populaire. Le peuple veut des finances saines; il a par exemple approuvé la planification envisagée par le Conseil d'État genevois, mais il refuse souvent des économies concrètes et ciblées et la démocratie directe lui donne les moyens de s'y opposer par référendum. De surcroît, il conteste les hausses fiscales, quelles qu'elles soient. Comment sortir de cette contradiction?

Certains, le conseiller fédéral Villiger, le conseiller d'État zurichois Honegger ont décidé de prendre le peuple au mot. Ils imaginent de lui poser constitutionnellement la question de l'assainissement et, s'il l'approu-

ve, de lui faire confier à l'exécutif un mandat contraignant lui permettant de se libérer, provisoirement, d'obligations légales ordinaires ou de contrôles parlementaires et référendaires. C'est la tentation des pleins pouvoirs. À qui objecte que la démocratie n'y trouve pas son compte, on donne la réponse facile que «le peuple l'aura voulu», puisque rien ne se fera sans son approbation initiale.

La méthode se heurte à des objections fortes. Elle rappelle les débats d'avant-guerre sur le gouvernement fort et le redressement national; elle reprend les critiques populistes sur l'incapacité du monde politique; elle est teintée d'antiparlementarisme; elle retourne la démocratie directe qui n'est plus un contrôle a posteriori, mais une approbation a priori de caractère plébiscitaire.

Enfin, le mandat constitutionnel d'assainissement revient à rigidifier le rapport de force. L'exécutif selon sa composition imposera plus facilement ses choix.

Avant d'en arriver donc à cette délégation de compétence, il faudrait d'abord vérifier si le peuple refuse vraiment un plan concret, cohérent, concerté. Jusqu'ici la démonstration n'en a pas été faite. Avant de céder à la tentation des pleins pouvoirs, il faudrait vérifier si la démocratie parlementaire et directe est adulte.

AG

*La méthode rappelle  
les débats d'avant-  
guerre sur le  
gouvernement fort  
et le redressement  
national*